



## RÉSOLUTION N° 22 – COMMERCE

**Le 29<sup>e</sup> Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),  
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

### DÉCIDE DE:

- Resserrer les rangs des fédérations syndicales internationales, des syndicats affiliés et des alliés de la société civile pour faire opposition aux accords commerciaux internationaux qui menacent le financement et la délivrance des services publics dans le monde;
- Former des alliances avec des fédérations syndicales internationales, des syndicats affiliés et des organisations alliées de la société civile pour s'opposer à tout accord commercial avec des pays violant systématiquement les droits humains et syndicaux;
- Collaborer avec les fédérations syndicales internationales, les syndicats affiliés et les alliés de la société civile qui s'opposent au Partenariat transpacifique (TPP) négocié dans la région Asie-Pacifique;
- Accorder un soutien particulier aux syndicats dans les pays du Sud qui expriment leur opposition au TPP ainsi qu'à d'autres accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux;
- Travailler aux côtés des syndicats européens, des alliés de la société civile en Europe et des eurodéputés progressistes pour faire opposition à l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG).

### CAR:

- Les accords commerciaux internationaux tels que le TPP et l'AECG font actuellement l'objet d'une procédure rapide et sont négociés dans le secret;
- Ces accords nuisent au pouvoir décisionnel des gouvernements locaux et nationaux et favorisent l'accès des entreprises aux services publics, entraînant la privatisation de services publics essentiels;
- La privatisation implique un accès inégal aux services publics, qui est néfaste pour les individus les plus défavorisés dans nos sociétés;
- La privatisation et la prise de bénéfices des entreprises augmentent les coûts de délivrance des services publics et réduisent la qualité des services assurés;
- Dans nombre de pays à travers le globe, les accords commerciaux internationaux négligent et, bien souvent, intensifient les violations de droits de l'homme à l'égard des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des communautés indigènes;
- Collaborer avec les syndicats européens et colombiens dans le but de s'opposer à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Colombie, en raison des graves violations des droits humains et syndicaux en Colombie et de la menace que cet accord représente pour les services publics du pays.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.